



Province de Québec
MRC BEAUCE SARTIGAN
Municipalité de Saint-Philibert

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
ANNÉE 2023**

Avis Public est, par les présentes, donné par la soussignée que le rôle d'évaluation foncière pour l'année 2023 a été déposé à mon bureau le mercredi 26 octobre 2022 et que toute personne peut en prendre connaissance au 376 rue Principale, Saint-Philibert;

Que, conformément aux dispositions de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au plus tard le 30 avril 2023;
- remplir le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière », formulaire disponible au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan;
- remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation ou l'envoyer par courrier recommandé, joindre au formulaire la somme déterminée.

Donné ce 26e jour d'octobre 2022

Maryse Nadeau
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Maryse Nadeau, directrice générale de la municipalité de Saint-Philibert, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 26e jour d'octobre 2022, entre 12h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26e jour d'octobre 2022.

Maryse Nadeau
Directrice générale et Greffière-trésorière